

N° Réservé à
l'organisation



1^{ère} SPIRIT ROAD – L'esprit régulier

Le 02 décembre 2017

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE **VENDREDI 17 novembre 2017**

PILOTE

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
Tél domicile	
Tél portable	
Adresse Mail (INDISPENSABLE)	

NAVIGATEUR / TRICE

NOM PRENOM	
---------------	--

VOITURE

MARQUE et MODELE :	ANNEE :
N° immatriculation :	Validité contrôle tech. :
Compagnie Assurance :	N° Police :
Véhicule arrivant sur remorque ? : Oui / Non (rayer la mention inutile)	

Merci de remplir toutes les cases !

Bulletin à adresser à :
Team Rallye Val d'Iton
Frédéric GABET
9, rue Normandie Niémen - 27000 EVREUX

Contact et renseignements : Frédéric Gabet 06.98.03.91.51 - trvi@bbox.fr

**Veillez choisir la formule que vous souhaitez en cochant une case
(l'inscription se fait par équipage soit 2 personnes) :**

<input type="checkbox"/>	Formule n° 1	150€
	<i>Comprend :</i> <ul style="list-style-type: none">• L'accueil café viennoiserie• Le repas du midi• Le lunch du soir• Les frais d'organisation• Les plaques rallye• Un souvenir	
<input type="checkbox"/>	Formule n° 2 ADHERENT TRVI	135 €
	<i>Comprend : identique à la formule 1</i>	
<input type="checkbox"/>	Accompagnateur : Nb X 50 € €
	Total de l'inscription : €

Après avoir lu le règlement et accepté toutes les conditions, je m'inscris à la 1ère édition du Rallye Spirit Road – L'esprit Régul' du 02 décembre 2017.

Je déclare par la présente décharger les organisateurs de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident. J'autorise l'association TRVI à utiliser mon véhicule comme support de publicité (dans le cas contraire j'ajoute 50 € à mes frais d'inscription).

Le Lu et approuvé Signature du Pilote

Pour qu'une inscription soit prise en compte, joindre à votre bulletin d'inscription un chèque de X euros selon la formule choisie.

Chèque libellé à l'ordre de TRVI. Votre chèque sera déposé en banque dès réception.

Date limite d'inscription le 17 novembre 2017.

Pour tout désistement : avant le 30 octobre 2017, la totalité de la somme sera restituée ; après cette date, 70 euros seront conservés au titre des frais engagés par l'organisation.